



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>24839</b>	De <b>M. Thierry Braillard</b> ( Radical, républicain, démocrate et progressiste - Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> >formation professionnelle	<b>Tête d'analyse</b> >validation des acquis de l'expérience	<b>Analyse</b> > intermittents du spectacle. développement.
Question publiée au JO le : <b>23/04/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>03/04/2014</b> Question retirée le : <b>13/05/2014</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le très faible taux d'accès à la formation professionnelle des intermittents du spectacle qui n'est que de 15 %. L'accès des intermittents du spectacle aux offres de formation souffre de l'oubli du processus de validation des acquis de l'expérience et de l'insuffisance des formations en alternance notamment avec les contrats de professionnalisation. Il lui demande si elle entend mettre en place des dispositifs incitatifs qui permettraient une meilleure prise en compte de la formation continue dans ce secteur.